



# RAPPORT AU PARLEMENT

SUIVI DE L'OBJECTIF DE BAISSÉ D'UN  
TIERS DE LA PAUVRETE EN CINQ ANS

SYNTHESE

DECEMBRE 2010

**33 programmes ministériels**  
**30,670 milliards d'euros en 2010**  
**Objectif du gouvernement : 1/3 de pauvreté de moins en 5 ans**

Le 17 octobre 2007, à l'occasion du vingtième anniversaire de la journée mondiale du refus de la misère, le Président de la République a annoncé son objectif ambitieux de réduire la pauvreté d'un tiers en cinq ans. Il soulignait alors avec force l'importance de la démarche : *« j'ai voulu que cet enjeu social, trop longtemps négligé, devienne un enjeu politique. J'ai voulu fixer un objectif, car cela va nous forcer à le suivre. J'ai voulu nous mettre le dos au mur pour rendre des comptes aux Français. Cela va nous obliger à voir au grand jour où la pauvreté sévit le plus, dans quelles tranches d'âges, dans quelles catégories. Cela va nous forcer à révéler les mécanismes qui créent la pauvreté, pour mettre en place ceux qui la combattent ».*

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion reprend cet engagement et prévoit que le Gouvernement définit, par période de cinq ans, un objectif quantifié de réduction de la pauvreté. Il est en outre tenu de transmettre au Parlement, chaque année, un rapport sur les conditions de réalisation de cet objectif, ainsi que sur les mesures et les moyens financiers mis en œuvre pour y satisfaire.

Ce rapport, qui a été présenté au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE), est remis pour la deuxième année consécutive au Parlement.

\* \* \*

L'engagement du Président de la République et du Gouvernement sur un objectif de réduction de la pauvreté sur la durée d'un mandat repose sur le constat que réduire la pauvreté nécessite une action volontariste car, dans un contexte de croissance modérée, la pauvreté ne reflue pas spontanément. Se fixer un objectif de réduction de la pauvreté, comme l'ont fait plusieurs pays de l'Union européenne, constitue un moyen efficace de renforcer cette action et d'en apprécier les résultats.

Un grand nombre de mesures portées par les différents ministères convergent vers cet objectif. **Ces efforts se traduisent par un financement de l'Etat porté par 33 programmes ministériels**, qui contribuent à la politique transversale d'inclusion sociale. **Pour l'année 2010, l'effort financier s'est élevé à 30,670 Mds d'euros.**

La stratégie souhaitée par le Président de la République d'adopter un objectif chiffré de réduction de la pauvreté a été portée par la Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2008. Un certain nombre de plans nationaux des Etats membres sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale ont ainsi adopté des cibles de réduction de la pauvreté. A la suite de négociations soutenues et des travaux du Comité de protection sociale, l'Union européenne s'est dotée, dans le cadre de la Stratégie 2020, d'un objectif chiffré de réduction de la pauvreté au niveau européen, en s'attachant à ce que 20 millions

de personnes au moins cessent d'être confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion au cours de la décennie à venir.

Cette cible sera donc déclinée dès 2011 au niveau national en recherchant une mise en cohérence avec le dispositif de suivi de l'objectif présidentiel.

L'objectif quantifié de réduction de la pauvreté est piloté au moyen d'un tableau annuel de suivi de l'objectif de baisse de la pauvreté<sup>1</sup> dont l'élaboration et l'actualisation sont confiées à la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). Ce tableau de bord permet de mesurer l'efficacité et la pertinence des politiques publiques menées pour réduire la pauvreté.

Il repose sur un indicateur central, le taux de pauvreté ancré dans le temps (base 2006) et rassemble, en outre, un ensemble d'indicateurs complémentaires visant à décrire les différents aspects du phénomène multidimensionnel de la pauvreté.

Pour autant, les évolutions mises au jour par ces indicateurs ne couvrent qu'une période allant jusqu'à la fin de l'année 2008. Elles ne prennent donc pas en compte ni les effets de la crise mondiale, ni l'impact des mesures contracycliques adoptées et mises en œuvre dès 2009 par le gouvernement. C'est la raison pour laquelle ce tableau de bord a été complété par un système de veille sur les phénomènes de pauvreté et d'exclusion piloté par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et la DREES.

Ce système, qui vise à disposer d'informations actualisées sur l'évolution de la pauvreté, s'inscrit dans le processus de suivi et de « vigilance sociale » à l'échelon européen, mené par la Commission européenne et le comité de protection sociale depuis 2008.

## I L'ÉVOLUTION DE LA PAUVRETE EN FRANCE

### ● **Le principal indicateur du taux de pauvreté évolue de façon favorable : la proportion de personnes en situation de pauvreté diminue de 11 % en 2 ans**

L'objectif principal fixé par le Gouvernement de réduction d'un tiers du taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps s'apprécie à partir d'un seuil initial fixé à 60 % du revenu médian en 2006, soit un revenu mensuel net de 876 € en 2006 pour une personne vivant seule ou de 1 840 € pour une famille de deux enfants de moins de 14 ans.

En 2008, le taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps confirme l'orientation à la baisse constatée au cours des dernières années. Le seuil de pauvreté ancré dans le temps est évalué à 914 € en 2008. **Selon cette définition, la proportion des personnes en situation de pauvreté dans la population s'établit à 11,6 % soit une baisse de 11 % sur 2 ans.**

Cette évolution favorable suggère que les politiques élaborées et mises en œuvre par le Gouvernement rendent accessible l'objectif fixé par le Président de la République.

---

<sup>1</sup> La liste des indicateurs a été fixée par le décret n° 2009-554 du 20 mai 2009 relatif à la mesure de la pauvreté.

Par ailleurs le seuil de pauvreté recalculé chaque année comme étant égal à 60% de la médiane des niveaux de vie des ménages est égal à 949 € mensuels en 2008 (910 € en 2007). **7,8 millions de personnes soit 13 % de la population de la France métropolitaine vivent, en 2008, en dessous de ce seuil de pauvreté.**

Après s'être inscrit dans une tendance baissière de 1996 à 2004, ce taux est quasiment stable depuis, s'établissant autour de 13 %.

**Le profil des personnes pauvres s'est peu modifié sur la période récente : le taux de pauvreté (calculé au seuil à 60 %) reste plus élevé pour les familles monoparentales, les personnes isolées et les familles nombreuses.** Le risque de pauvreté décroît avec l'âge, excepté au-delà de 75 ans où persiste une poche de pauvreté associée à la fréquence élevée de femmes âgées ayant peu cotisé durant leur vie active.

Le risque de pauvreté est ainsi plus élevé pour les jeunes adultes non étudiants (20,1 chez les 18-24 ans en 2007) et plus faible chez les personnes âgées (10,3 % pour les 65 ans et plus en 2008).

● **Les indicateurs relatifs à l'accès aux droits : les difficultés d'accès à l'emploi aggravées par la crise et la progression du surendettement révèlent une vulnérabilité persistante de certains ménages.**

La crise rend l'accès à l'emploi plus difficile pour l'ensemble de la population et plus particulièrement pour les jeunes.

L'emploi à temps plein continue de protéger contre la pauvreté. Toutefois, le développement du temps partiel et de certaines formes d'emploi précaires a eu pour conséquence l'émergence d'une pauvreté des personnes d'âge actif. En 2006, 1,5 million de personnes pouvaient être considérées comme des travailleurs pauvres, soit 6,4 % des travailleurs.

Le surendettement est en hausse sur la période récente, ce qui traduit la persistance de tensions financières pour certains ménages. Les procédures de surendettement progressent au cours de la période récente, en raison des fortes hausses enregistrées en 2004 (entrée en vigueur de la procédure de rétablissement personnel). Ce phénomène s'est poursuivi en 2008 et en 2009, en raison de la dégradation de la situation économique au 4<sup>e</sup> trimestre 2008.

Les indicateurs d'inégalité et de difficulté d'accès à l'éducation et à la formation montrent toutefois que l'exclusion scolaire ne s'est pas aggravée. Elle reste à un niveau élevé et le niveau de qualification des jeunes des milieux les plus modestes reste stable.

En matière d'éducation, les indicateurs évoluent donc peu depuis 2005. C'est le cas pour le taux de sortants du système scolaire à un faible niveau d'études qui s'établit à 12% sur la période 2005-2009.

De même, l'accès à la formation continue est également stable sur la période : 5,7% des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales de niveau inférieur ou égal au BEP-CAP en ont bénéficié.

**En revanche, certains indicateurs manifestent des signes d'amélioration encourageants.**

En matière d'accès à un logement, la part des personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires par les commissions de médiation « DALO » et n'ayant pas refusé l'offre a augmenté de manière très significative de 2008 à 2009 : +19 points pour atteindre 52%.

En ce qui concerne l'accessibilité bancaire, une étude du CREDOC publiée en avril 2010 met en avant les progrès réalisés ces dernières années en matière d'accès aux services bancaires pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Elles sont désormais 99% à posséder au moins un compte de dépôt, soit la même proportion que la population totale. **Sur ce point, l'objectif est désormais atteint.**

**● Les indicateurs du tableau de bord qui ne mesurent que l'évolution jusqu'en 2008 ont été complétés par le déploiement d'un dispositif de veille sur les phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale**

Les évolutions mises au jour par les indicateurs sont relativement anciennes. Elles ne prennent en compte ni les effets de la crise économique mondiale, ni l'essentiel des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pauvreté, et qui ont été, pour la plupart, **adoptées et mises en œuvre dès 2009.**

Afin de compléter cette approche par une appréciation actualisée, le gouvernement a mis en place un système de veille sur les phénomènes de pauvreté et d'exclusion.

Plusieurs instruments ont été déployés à cette fin :

- Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) a réalisé en 2009, à la demande de l'ONPES, une première enquête auprès de 1 000 acteurs en contact direct avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

**Cette enquête permet de constater l'absence de nouveaux phénomènes de pauvreté. Elle a toutefois confirmé un accroissement du nombre de jeunes et de personnes âgées ayant recours aux aides sociales.** Elle fait état par ailleurs de l'augmentation de tensions entre personnes aidées et organismes d'aide qui peuvent se manifester concrètement par du non recours. Elle souligne enfin l'accentuation des difficultés et des demandes d'aides en lien avec la crise économique et sociale. **Cette enquête est prolongée au sein d'un panel de 2 000 acteurs** interrogés tous les six mois par téléphone, qui permettra de mesurer la perception qu'ont les acteurs de terrain de l'évolution des phénomènes de pauvreté. La première vague démarrera dès novembre 2010.

- L'INSEE a mis en place, en mars 2009, **un baromètre auprès des ménages sur leurs contraintes budgétaires et matérielles**. Les premiers résultats pourront être obtenus après deux ans d'enquête.
- **Deux enquêtes ont été menées afin de renseigner des phénomènes émergents ou mal étudiés, en particulier en matière d'extrême pauvreté.**

La première a porté sur la santé mentale des personnes sans domicile en Ile-de-France. Cette étude a montré qu'un tiers de la population étudiée est atteint par un trouble sévère et qu'une proportion semblable présente une dépendance ou une consommation régulière de substances psychoactives. On note toutefois une forte progression du nombre d'abstinents complets par rapport à la population générale. L'étude des prévalences tend à contredire les estimations alarmistes sur les liens entre maladie mentale et « sans-abrisme » et elles invitent à réfléchir au maintien dans les soins et à la nature des besoins rapportés par les personnes sans logement.

La seconde a porté sur l'étude du phénomène du glanage alimentaire en zone urbaine (à la fin des marchés, autour des poubelles des commerçants). Ce travail a montré que les personnes de tous âges qui pratiquent le glanage alimentaire le font depuis de nombreuses années. Précaires économiquement, elles disposent néanmoins souvent d'un logement. Le glanage apparaît pour certaines personnes comme un moyen important de subsistance, même si s'installer dans une telle pratique apparaît à long terme comme excluant.

- **L'impact de la crise sur les personnes pauvres est difficilement mesurable à ce stade mais paraît avoir été atténué par le jeu des « stabilisateurs automatiques ».**

Les données statistiques disponibles ne permettent pas de mesurer, à ce stade, l'ampleur des effets de la crise économique sur les plus pauvres. Néanmoins les travaux menés par l'ONPES ont montré que ces effets sur les ménages ont été compensés, au moins en partie, par des mécanismes contra-cycliques. Ainsi, entre 2008 et 2009 les « stabilisateurs automatiques<sup>2</sup> » et les mesures ponctuelles de soutien au pouvoir d'achat, décidées et mises en œuvre par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance, ont permis d'atténuer les effets de la crise économique.

---

<sup>2</sup> Assurance chômage ou prestations sociales

## II LES PRINCIPALES MESURES MISES EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION

Les mesures engagées par le gouvernement sont de nature structurelle, mais elles ont été complétées par un soutien exceptionnel de l'Etat aux ménages pour surmonter la période de crise.

Le développement du revenu de solidarité active par le Gouvernement constitue le levier central de l'action publique pour lutter contre la pauvreté. Aussi le présent rapport comporte-t-il une présentation générale de ce dispositif et un bilan de la première année de sa généralisation.

### ● **Le revenu de solidarité active, dispositif majeur pour aider les travailleurs pauvres et favoriser le retour à l'emploi des personnes en situation de pauvreté.**

La loi n° 2008-1249 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion a été adoptée le 1er décembre 2008 et publiée au Journal Officiel du 3 décembre. Le RSA est généralisé en France métropolitaine le 1<sup>er</sup> juin 2009, pour un premier versement aux allocataires le 6 juillet 2009.

Le RSA est étendu depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010 aux jeunes, dès lors qu'ils ont travaillé au moins deux ans pendant les trois dernières années, et sera mis en œuvre dans les départements d'outre-mer le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Un premier bilan de la généralisation du RSA peut-être tiré.

Au 30 juin 2010, on dénombrait 1.789.381 foyers ayant un droit payable au RSA, répartis comme suit :

- 1 162 170 (65 %) avaient un droit payable au RSA socle seul,
- 190 375 (11 %) avaient un droit payable à la fois au RSA socle et au RSA activité,
- et 436 836 (24 %) avaient un droit payable au RSA activité seul.

Si l'on tient compte des ayants droit, le nombre de personnes couvertes passe à environ 3,79 millions de personnes.

En termes financiers, sur les neuf premiers mois de 2010, la dépense de RSA socle s'élève à 4,912 milliards<sup>3</sup>. En poursuivant la tendance observée ces derniers mois, le montant des dépenses de RSA avoisinera 7,975 milliards en 2010, avec 6,639 milliards pour le RSA socle et 1,336 milliards pour le RSA activité.

Le taux de retour à l'emploi, stable sur le dernier trimestre 2009, a fléchi sur l'année 2010. L'observation générale est celle d'une montée en charge très mesurée et d'un montant moyen de RSA plus important que prévu, signe d'un revenu d'activité moyen plus faible qu'escompté lors de la mise en place du RSA.

---

<sup>3</sup> Source CNAF et CCMSA

En 2011, les pouvoirs publics envisagent de simplifier et d'améliorer le dispositif.

Le renforcement de la mise en œuvre du dispositif nécessite en effet des ajustements. Après un travail approfondi avec les conseils généraux et leurs partenaires, 10 mesures ont été arrêtées visant à :

- simplifier les démarches, améliorer l'accès des publics cibles à l'information ;
- optimiser le pilotage du dispositif, fluidifier le dialogue entre les différents acteurs ;
- faire du RSA un outil clé de l'insertion professionnelle.

● **De nombreux autres leviers ont été mobilisés par le Gouvernement en faveur de la réduction de la pauvreté**

Outre la création du RSA, le Gouvernement s'est engagé dans **des mesures de revalorisation des prestations** (prestations familiales, allocation de logement, minimum vieillesse), de l'allocation aux adultes handicapés ont été adoptées pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

**Le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA)** a été mis en place pour répondre à la demande d'augmentation du pouvoir d'achat des salariés d'outre-mer.

**Les jeunes ont fait l'objet d'une attention particulière** dans le cadre du plan « Agir pour la jeunesse » qui comporte des propositions visant à répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes de 16 à 25 ans pour une insertion sociale et professionnelle durable.

L'accès des jeunes sans qualification au marché du travail qui demeure une priorité forte du gouvernement se traduit par un accompagnement personnalisé mis en œuvre par les missions locales qui s'exerce principalement dans le cadre du CIVIS.

Par ailleurs, la mobilisation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse, créé par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 et mis en place depuis 2009, constitue un instrument majeur au service d'une politique transversale en faveur de la jeunesse grâce à des actions expérimentales, innovantes et scientifiquement évaluées.

Enfin, le service civique, créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 devrait concerner 15 000 jeunes en 2011. Son succès reposera sur la mobilisation des collectivités publiques et des associations qui constituent les premiers partenaires de l'engagement citoyen des jeunes.

Les **Etats généraux de l'enfance fragilisée** lancés en février 2010, ont permis d'identifier les différentes mesures de nature à optimiser la lutte contre la pauvreté des enfants.

**L'accès à l'emploi constitue une des clefs essentielles de lutte contre la pauvreté** et une priorité de l'action gouvernementale. Plusieurs réformes majeures menées ou engagées depuis 2007 ont été développées dans le prolongement de la mise en place du RSA et des suites du Grenelle de l'insertion.



Une aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE), financée par l'Etat via le Fonds national des solidarités actives, a été créée pour prendre en charge tout ou partie des coûts exposés à l'occasion de la prise ou la reprise d'une activité professionnelle.

La feuille de route du Grenelle de l'insertion a défini des orientations prioritaires dont :

- une prise en charge plus personnalisée des personnes les plus éloignées de l'emploi par le service public de l'emploi ;
- la création, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, du contrat unique d'insertion qui a permis de rationaliser l'architecture et le régime juridique des contrats aidés ;
- la mise en œuvre d'un plan de modernisation de l'insertion par l'activité économique ;
- dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, l'instauration d'un Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels pour financer la formation de 700.000 salariés peu qualifiés et chômeurs supplémentaires dès 2010.

**L'accès et le maintien dans le logement constituent une des mesures fortes** en faveur de la prévention de l'exclusion et de lutte contre la pauvreté. La loi n° 2007-390 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable a marqué un tournant significatif dans cette perspective.

A côté des mesures en faveur de l'accès et du maintien dans le logement, **la refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement** a été lancée le 10 novembre 2009. Cette stratégie d'ensemble de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées s'articule autour de deux principes directeurs :

- la mise en place d'un service public de l'hébergement et de l'accès au logement ;
- la priorité accordée à l'accès au logement, surtout pour les publics les plus vulnérables.

Corriger les inégalités d'accès aux soins de santé et garantir les meilleures chances pour tous face à la maladie est un enjeu important pour la politique de prévention de l'exclusion. Dans ce cadre, le Gouvernement poursuit avec détermination et amplifie encore son action vers les personnes les plus fragiles par le renforcement de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour garantir à tous l'égal accès à une assurance maladie de qualité.

**● Outre les mesures structurelles, des mesures d'urgences ont été mises en œuvre pour faire face à la crise.**

Plusieurs mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages ont été financées grâce aux crédits du plan de relance pour l'économie :

- dans l'attente de la mise en place du RSA, versement d'une prime de solidarité active de 200 euros aux allocataires du revenu minimum d'insertion, de l'allocation de parent isolé, aux salariés modestes et aux chômeurs ;
- versement d'une prime exceptionnelle de 150 euros pour 3 millions de familles aux revenus modestes ayant des enfants scolarisés de plus de 6 ans et bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ;
- versement d'une prime exceptionnelle de 500 euros aux demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas de l'assurance chômage et ayant perdu leur emploi entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010.

Le Gouvernement a lancé un **plan de mobilisation pour l'emploi** visant à soutenir l'offre d'emploi et à accompagner le retour à l'emploi des personnes touchées par la crise.

Pour les demandeurs d'emploi arrivant en fin de droits à l'assurance chômage, l'Etat s'est engagé avec les partenaires sociaux, via l'Unédic, à financer le « **plan rebond pour l'emploi** » qui vise à renforcer les dispositifs existants (contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats « initiative emploi »).

Pour faire face et contrer la forte hausse du chômage des jeunes, les mesures initiées dans le cadre du « **plan d'urgence pour l'emploi des jeunes** », destiné à encourager l'insertion durable de plus de 500.000 jeunes dans la vie active, se sont poursuivies en 2010 : renforcement des dispositifs favorisant l'apprentissage, développement des contrats de professionnalisation, 10.000 places disponibles au titre des écoles de la deuxième chance, 50.000 entrées en contrat d'accompagnement formation et 1.500 places supplémentaires créées dans le secteur de l'insertion par l'activité économique.

**Dans le domaine du logement**, un effort supplémentaire a été réalisé pour faire face à la crise :

- augmentation des dotations consacrées à l'humanisation et à la rénovation des centres d'hébergement, mobilisation de places supplémentaires en intermédiation locative, développement des maisons relais ;
- soutien de la production de logements locatifs sociaux par des crédits spécifiques du Plan de relance de l'économie ;
- renforcement des dispositifs de prêt à taux zéro.

\* \* \*

**Récapitulatif des indicateurs du tableau de bord et proposition de cible à atteindre dans cinq ans**

<b>Objectif</b>	<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Dernière valeur connue</b>	<b>Dernières tendances d'évolution connues</b>	<b>Cible à atteindre 2007-2012</b>
Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités	<p><b>- taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps avec un seuil initial en 2006 fixé à 60% du revenu médian équivalent (1)</b></p> <p><b>- taux de pauvreté monétaire au seuil de 60% du revenu médian équivalent (2)</b></p> <p>- au seuil de 50 % (2)</p> <p><b>- au seuil de 40 % (2)</b></p> <p><b>- intensité de la pauvreté monétaire (3)</b></p> <p>- taux de persistance de la pauvreté monétaire (4)</p> <p>- part des dépenses préengagées dans le revenu des ménages du 1<sup>er</sup> quintile de niveau de vie (5)</p>	<p>- 2008 : 11,6%</p> <p>- 2008 : 13%</p> <p>- 2008 : 7,1%</p> <p>- 2008 : 3,2%</p> <p>- 2008 : 18,5%</p> <p>- 2006 : 6%</p> <p>- 2005 : 55,8%</p>	<p>- 2006-2008 :-11,5% 2007-2008 : -7,2%</p> <p>- 2005-2008 : -0,1 pt - 2007-2008 : -0,4 pt</p> <p>- 2005-2008 : -0,1 pt - 2007-2008 : -0,1 pt</p> <p>- 2005-2008 : stable - 2007-2008 : +0,1 pt</p> <p>- 2005-2008 : -0,3 pt - 2007-2008 : +0,3 pt - 1997-2000 : stable</p> <p>- 2001-2005 : +10,8 pt</p>	<p><b>baisse d'un tiers en 5 ans</b></p> <p>baisse de 15%</p> <p>baisse de 5%</p> <p>stabilité</p>
Lutter contre le cumul des difficultés	<b>- taux de difficultés de conditions de vie (6)</b>	- 2008 : 12,9%	- 2005-2008 : -0,4 pt - 2007-2008 : +0,5 pt	baisse de 15%
Lutter contre la pauvreté des enfants	<p><b>- taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps (seuil 2006) des moins de 18 ans (7)</b></p> <p><b>- taux de pauvreté monétaire relatif au seuil de 60% du revenu médian équivalent des moins de 18 ans</b></p> <p>- écart entre la proportion d'adolescents ayant au moins deux dents cariées non soignées selon les catégories sociales (8)</p>	<p>- 2008 : 15,5%</p> <p>- 2008 : 17,3%</p> <p>- 2004 : + 4,1 pts</p>	<p>- 2006-2008 : -12,4% - 2007-2008 : -7,2%</p> <p>- 2005-2008 : -0,3 pt - 2007-2008 : -0,6 pt</p> <p>-(nouvel indicateur)</p>	<p>baisse d'un tiers</p> <p>baisse de 15%</p>
Lutter contre la pauvreté des jeunes	<p><b>- taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps (seuil 2006) des 18-24 ans (9)</b></p> <p><b>- taux de pauvreté monétaire des 18-24 ans au seuil de 60% du revenu médian équivalent</b></p>	<p>- 2008 : 18,3%</p> <p>- 2008 : 20,1%</p>	<p>- 2006-2008 : -12% - 2007-2008 : -12%</p> <p>- 2005-2008 : -0,6 pt - 2007-2008 : -2,0 pt</p>	<p>baisse d'un tiers</p> <p>baisse de 15%</p>
Lutter contre la pauvreté des personnes âgées	<p><b>- taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps (seuil 2006) des 65 ans et plus (9)</b></p> <p><b>- taux de pauvreté monétaire relatif des 65 ans et plus au seuil de 60% du revenu médian équivalent</b></p> <p>- taux de pauvreté monétaire des femmes de 75 ans et plus au seuil de 60% du revenu médian équivalent (10)</p>	<p>- 2008 : 8,6%</p> <p>- 2008 : 10,3%</p> <p>- 2008 : 15,1%</p>	<p>- 2006-2008 : -13,1% - 2007-2008 : - 6,5%</p> <p>- 2005-2008 : +0,9 pt - 2007-2008 : +0,1 pt</p> <p>- 2005-2008 : +1,7 pt - 2007-2008 : +1,7 pt</p>	<p>baisse d'un tiers</p> <p>baisse de 15%</p>
Lutter contre la pauvreté en emploi	<p><b>- taux de travailleurs pauvres (11)</b></p> <p>- part des personnes en sous-emploi dans l'emploi (12)</p> <p>- nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année (13)</p>	<p>- 2006 : 6,4%</p> <p>- 2009 : 5,5%</p> <p>- 2008 : 44,2</p>	<p>- 2003-2006 : +1,1 pt</p> <p>- 2008-2009 : +0,7 pt</p> <p>- 2004-2008 : + 2,5% - 2007-2008 : + 0,5%</p>	baisse de 20%

Objectif	Intitulé de l'indicateur	Dernière valeur connue	Dernière tendance d'évolution connue	Cible à atteindre 2007-2011
Favoriser l'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>proportion de personnes vivant dans un ménage sans actif occupé</b> (14)</li> <li>- taux d'emploi standardisé des 55-59 ans (15)</li> <li>- taux d'emploi standardisé des 60-64 ans (15)</li> <li>- part de jeunes en emploi ou en formation (16)</li> <li>- taux d'activité des femmes (15-64 ans) (17)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2009 : 10,1%</li> <li>- 2009 : 61,6 %</li> <li>- 2009 : 19,9%</li> <li>- 2009 : 86,9%</li> <li>- 2009 : 66,1%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2005-2009 : +0,2 pt</li> <li>- 2007-2009 : +0,5 pt</li> <li>- 2005-2009 : +3,8 pt</li> <li>- 2007-2009 : +2,6 pt</li> <li>- 2005-2009 : +3,6 pt</li> <li>- 2007-2009 : +2,1 pt</li> <li>- 2005-2009 : -1,6 pt</li> <li>- 2007-2009 : -2,3 pt</li> <li>- 2005-2009 : +1,5 pt</li> <li>- 2007-2009 : +1,0 pt</li> </ul>	baisse de 10%
Favoriser l'accès et le maintien dans le logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>part de personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires par les commissions de médiation « droit au logement opposable » et n'ayant pas refusé l'offre</b></li> <li>- part des demandes de logement social non satisfaites après un an parmi les ménages à bas niveaux de vie (18)</li> <li>- <b>taux d'effort médian en matière de logement des bénéficiaires de l'allocation logement par quartile de revenus</b> (19)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2009 : 52 %</li> <li>- 2006 : 47,1%</li> <li>- 2009 : 18,7%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2008-2009 : +19 pt</li> <li>-1996-2002 : légère baisse</li> <li>- 2003-2008 : +2,3 pt</li> <li>- 2008-2009 : -0,2 pt</li> </ul>	100%  stabilité
Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études</b> (20)</li> <li>- écart du taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études selon les catégories sociales (21)</li> <li>- part d'élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base (22)</li> <li>- part des jeunes en difficulté de lecture (23)</li> <li>- indicateur d'accès à la formation continue (24)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2009 : 12%</li> <li>- 2009 : + 14 points</li> <li>- 2010 : 82%</li> <li>- 2009 : 10,6%</li> <li>- 2009 : 5,7%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2005-2009 : stable</li> <li>- 2007-2009 : stable</li> <li>- évolution non significative</li> <li>- évolution non significative</li> <li>- 2004-2008 : +0,8 pt</li> <li>- 2006-2008 : stable</li> <li>Rupture de série en 2009</li> <li>- 2005-2009 : +0,1 pt</li> <li>- 2007-2009 : -0,2 pt</li> </ul>	baisse de 5%
Favoriser l'égalité d'accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>écart du taux de renoncement aux soins pour des raisons financières des bénéficiaires de couverture maladie universelle complémentaire et des bénéficiaires de complémentaire santé privée</b> (25)</li> <li>- taux d'effort des ménages du premier décile de revenu pour les dépenses de santé restant à leur charge après remboursement des organismes d'assurance maladie complémentaire (26)</li> <li>- part de bénéficiaires de la couverture maladie universelle parmi les bilans de santé gratuits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2008 : + 6,9 points</li> <li>- 2006 : 2,3%</li> <li>- 2006-2007 : 5%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>évolution non significative car pas assez robuste</li> <li>- nouvelle méthodologie à compter de 2006 donc comparaison non significative avec années précédentes</li> </ul>	baisse de 10%
Lutter contre l'exclusion bancaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>nombre de ménages surendettés</b> (27)</li> <li>- part des redépôts (28)</li> <li>- taux de bancarisation (29)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2009 : 182 695</li> <li>- 2009 : 37,3%</li> <li>- 2004 : 99%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2005-2009 : +17%</li> <li>- 2007-2009 : +18%</li> <li>- 2004-2009 : +5,1 pt</li> <li>- 2007-2009 : -0,7 pt</li> </ul>	stabilité